

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

Procurations : Mme ABADIE à Mr RAMONEDA
Mme CUXAC à Mme PENA

Absents : Mme GLEIZES-RAYA, Mr LORENZO, Mr PONS, Mr SCHNEIDER, Mr TISSOT

Secrétaire de Séance : Mr LECLAIR Jean

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 1 mars 2011 est approuvé à la majorité.
Mr COLIN s'abstient du fait qu'il était absent lors de ce conseil.

1) AFFAIRES FINANCIERES :

a) Compte administratif M 14 – 2010 :

Mr DEPAULE, adjoint délégué aux finances, présente les résultats suivants :

Section investissement :

	Réalisé	Restes à Réaliser
Dépenses de l'exercice :	934.503,65 €	
Recettes de l'exercice :	629.528,13 €	
Résultat sur l'exercice :	-304.975,52 €	+476.858,74 €
Résultat cumulé de clôture 2010 :	+171.883,22 €	

Section fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1.206.033,07 €
Recettes de l'exercice :	1.535.124,03 €
Résultats sur l'exercice :	+329.090,96 €
Résultats antérieurs :	251.379,49 €
Résultat cumulé de clôture 2011 :	580.470,45 €

Ces résultats seront repris sur le budget primitif 2011.

Mr le Maire quitte la séance afin de ne pas prendre part à la décision du conseil municipal.

Votes : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

b) Compte de gestion M14 -2010 :

Le compte de gestion M 14 de l'exercice 2010, dressé par Monsieur TOLZA Régis, Trésorier Principal, étant en conformité avec le compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.

c) Vote des taux des contributions directes 2011 :

Les taux d'imposition, qui n'ont pas variés depuis 2003, restent identiques, à savoir :

- 16,14 % pour la Taxe d'Habitation
- 28,17 % pour la Taxe Foncière (bâti)
- 111,76 % pour la Taxe Foncière (non bâti)

Les points b) et c) sont votés à l'unanimité :

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) TRAVAUX DE VOIRIE :

Dans le cadre des travaux de voirie prévus sur l'exercice 2011, il est nécessaire de prévoir les services d'un Cabinet de maîtrise d'œuvre.

La proposition du Cabinet INGENIERIE VOIRIES RESEAUX de Courtauly (11230) au taux de 4,00 % du montant global TTC des travaux estimés, qui seraient de l'ordre de 110.000 € TTC environ, est retenue.

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (P.I.G.) :

La C.A.C. a lancé un P.I.G. sur 3 ans qui s'arrête en 2013.

A ce titre, un projet de demande de subvention sera déposé auprès de la C.A.C. pour des travaux d'aménagement aux abords (côté Nord) de l'église, qui seraient réalisés sur l'année 2012.

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) NOUVEAU STADE – MISSION S.P.S.:

Pour les travaux d'aménagement du futur terrain de sport, une mission S.P.S. (mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs) doit être confiée à un coordonnateur.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- a) Tranche Ferme 1 : aménagement d'un stade de football
- b) Tranche Conditionnelle 1 (qui deviendra Tranche Ferme 2 en fonction de l'obtention de financements) : construction des vestiaires

Quatre cabinets ont été consultés. La C.A.O. réunie le 21 mars 2011 a retenu la proposition du Cabinet SOCOTEC, d'un montant de :

- 1.540 € HT pour la tranche ferme 1
 - 1.815 € HT pour la tranche conditionnelle 1
- Le Conseil valide ce choix.

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) DISSOLUTION DU BUDGET M49 (EAU et ASSAINISSEMENT) :

Pour les besoins de service de gestion de la Trésorerie de Carcassonne Agglomération, au niveau des comptes budgétaires de la commune, il est précisé que la C.A.C. ayant pris la compétence pour le service Eau et Assainissement depuis le 1 janvier 2009, il y a lieu de dissoudre le budget M49 Eau et Assainissement de la commune de Palaja.

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'URGENCE :

Suite aux dernières intempéries pluvieuses, ayant provoqué de fortes dégradations sur le chemin d'accès du cimetière, des travaux de remise en état sont confiés à l'entreprise C.C.T.S. pour un montant de 4.900 € HT.

Votes : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22, alinéa n° 16 du C.G.C.T. :

Monsieur JAMME Jean-Philippe a déposé un recours auprès du T.A. de MONTPELLIER suite à un refus de permis de construire, sur sa propriété située sur le secteur de *GONDAL*.

Monsieur le Maire a demandé que ce dossier soit défendu par l'assurance juridique de la commune (GROUPAMA) qui a mandaté le cabinet d'Avocats MARGALL de MONTPELLIER.

QUESTIONS DIVERSES :

../..

- Mme Florence VAYA, Vice-Présidente du C.C.A.S. fait le point sur les votes du Compte Administratif 2010 et du Budget Primitif 2011 lors du conseil du C.C.A.S. du 17 février 2011
- Mr TISSOT Jean-Pierre ne souhaitant plus être le Correspondant Défense de la commune, Monsieur le Maire désigne Mr LECINA Thierry pour le suppléer.
- Pour information, Mr le Maire précise que suite à une restructuration au niveau du 3^{ème} RPIMA de Carcassonne, la 11^{ème} compagnie qui était parrainée par la commune, a été dissoute. Le 3^{ème} RPIMA a proposé à notre commune, le parrainage de la 5^{ème} compagnie : compagnie de réserve.

La séance est levée à 19h30.